

# Année de la femme : le piège des slogans électoraux

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - (1975)

Heft 315

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1028607>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Année de la femme: le piège des slogans électoraux

Hasard bénéfique, circonstance malheureuse, l'Année de la femme coïncide dans notre pays avec l'année du renouvellement du Parlement. Si l'on parlera assurément beaucoup de la femme suisse au long des discours préélectoraux, on court bien sûr le risque de voir les slogans se substituer aux travaux de réflexion approfondis sur la condition féminine qui devraient être au moins un des volets de l'année de la femme.

Des signes d'ores et déjà d'une certaine polarisation de l'attention sur des questions dont l'essence est fortement imprégnée d'électoralisme ? Alors que l'un des problèmes cruciaux est la situation des ouvrières face à la diminution des postes de travail, une polémique se développe, outre-Sarine particulièrement, sur l'opportunité de lancer, pour les élections d'octobre prochain, des listes exclusivement féminines. Et de souligner à longueur de colonnes dans les quotidiens la sous-représentation, réelle à l'évidence, des femmes sous la Coupole fédérale, etc., tandis que parallèlement, l'emploi féminin ne fait guère l'objet de longs examens...

Revenir à la réalité quotidienne et immédiate de la femme aujourd'hui, c'est par exemple cerner la place faite dans notre société aux femmes âgées. Les données manquent dans notre pays à ce chapitre (comme à bien d'autres qui touchent de près le 50 % de la population helvétique...), mais les autorités responsables ouest-allemandes se sont penchées dernièrement sur ces problèmes qui, outre-Rhin, prennent une importance particulière après les hécatombes de la Deuxième guerre mondiale. Les analyses menées en RFA doivent là nous être un précieux stimulant !

Quelques données statistiques tout d'abord : environ 7,4 millions de femmes en RFA, lit-on dans le document intitulé « Données et faits — La situation des femmes âgées en République fédérale d'Allemagne », soit près d'un quart de la population féminine, ont plus de soixante ans et près des deux tiers vivent seules. Les rentes

moyennes de la majorité des veuves d'employés et d'ouvriers ne sont pas suffisantes pour leur assurer une « honnête survie ».

« La situation économique particulièrement insatisfaisante de la femme âgée s'explique surtout par le fait que le système d'assurance sociale ne tient pas compte du travail de la femme dans le ménage et l'éducation des enfants » : cette thèse est largement appuyée par des chiffres.

La veuve ne touche en effet que 60 % de la rente de son mari, alors que celui-ci continue à recevoir le montant intégral de sa rente même après la mort de sa femme.

---

*Lors du dernier congrès du Parti socialiste suisse a été soumise une déclaration politique qui insistait notamment sur les revendications suivantes, au chapitre de la condition féminine :*

*Profession :*

— *Mise sur pied de l'infrastructure nécessaire aux femmes exerçant une profession (crèches, jardins d'enfants, foyers scolaires, etc.).*

— *Egalité des chances dans la formation professionnelle et possibilités d'avancement.*

— *A travail égal, salaire égal.*

— *Création de centres de formation pour la reprise de la formation ou le recyclage.*

— *Sécurité de l'emploi.*

---

L'éducation des enfants et la prise en charge du ménage ne sont pas considérées par les assurances sociales comme une activité professionnelle proprement dit, poursuit la documentation, « bien qu'en se chargeant de ces travaux, la femme permette à l'homme de se vouer intégralement à la vie professionnelle... »

Le Ministère des affaires sociales à Mayence estime, en se fondant sur l'économiste américain Colin Clark, que les ménagères contribuent avec

plus de 400 milliards de marks par an à la production en République fédérale. Les experts du travail en République fédérale ont calculé un salaire brut des ménagères de 1500 à 2300 marks, selon les heures supplémentaires dont il faudrait tenir compte. Le Tribunal fédéral s'est toutefois opposé à ces calculs, invoquant que les ménagères ne sont pas formées pour leur activité.

Il ressort d'une enquête effectuée par la Confédération des syndicats allemands (DGB) citée par la documentation du ministère de Mayence, que 31 % des salariées de quarante-cinq à soixante-cinq ans reprennent leur activité professionnelle pour bénéficier plus tard d'une rente personnelle. Elles restent toutefois défavorisées par rapport aux collègues masculins à cause de la période d'assurance réduite et du niveau de leurs salaires. En 1973, les gains horaires moyens des salariées étaient inférieurs de 30 % et leurs salaires moyens bruts ont été inférieurs de 40 % à ceux des collègues masculins. L'assurance-vieillesse obligatoire sanctionne d'ailleurs cet état de choses.

Les mauvaises possibilités de recyclage et la préférence donnée en général aux collègues masculins (l'âge des femmes ne doit souvent pas dépasser la trentaine) crée de nombreux obstacles aux femmes d'âge moyen désireuses de se réintégrer dans la vie professionnelle.

La documentation, enfin, attire l'attention sur la double charge que doit assumer la femme dans la vie professionnelle et au foyer familial. Selon les calculs établis par l'assurance-vieillesse, les femmes touchant une rente personnelle meurent plus tôt, à l'âge moyen de soixante-huit ans, que celles qui vivent de la rente de leur mari ou qui n'ont travaillé que de façon sporadique. (77,6 ans). Un rapide survol qui devrait inciter les spécialistes helvétiques de ces questions à l'établissement d'un programme d'action dans les délais les plus brefs. Ce serait sortir des slogans électoraux... « Le développement bouleversant montre l'urgence des problèmes de la femme dans l'économie et la société », conclut pour sa part le document allemand que nous avons brièvement résumé !